

# FICHE THÉMATIQUE ALTERNANCE

## Rappel des défis pour la France

### Un développement spectaculaire de l'apprentissage de 2019 à 2022, qui demeure une priorité

Comme le rappelle la stratégie nationale, le développement de l'apprentissage et de la formation en alternance reste à accompagner, notamment au profit des bas niveaux de qualification.

L'année 2021 a été la troisième année de mise en œuvre de la réforme de l'apprentissage par la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, qui fait l'objet d'un soutien fort du Gouvernement et des partenaires sociaux. En effet, les dispositifs de formation par alternance, en particulier l'apprentissage, se sont révélés des outils particulièrement adaptés à l'insertion ou au maintien dans l'emploi.

En 2016-2017, le nombre d'apprentis progresse par rapport à l'année précédente (+ 1,7 %) pour s'établir à 412 300 et atteint 629 635 en 2020. Toutefois, cette évolution est liée à l'augmentation de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur (+5,9%) tandis que l'apprentissage au niveau infra bac évolue peu (+0,2%).

## Panorama financier

- **A titre indicatif, le programme national a fléché une enveloppe de près de 170 millions d'€ de FSE.**
- Précision méthodologique : il n'est pas possible, à ce stade de la mise en œuvre des programmes, de disposer de chiffres plus précis pour les programmes régionaux et le programme national sur l'apprentissage et l'alternance.

## Principales orientations et spécificités régionales

### Un financement FSE+ au profit de l'apprentissage qui vient en cohérence de la stratégie nationale de soutien à l'apprentissage

#### Couverture et ciblage territorial

L'ensemble du territoire national est couvert par le programme national FSE+ ; certains programmes FEDER-FSE+-FTJ régionaux interviendront aussi, le plus souvent en lien avec une stratégie globale de promotion des métiers et des parcours de formations.

#### Mesures privilégiées

Le programme national FSE+ tire les conséquences des enseignements de la mise en œuvre de l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) en maintenant un public cible allant jusque 29 ans, et en s'adressant autant que possible aux jeunes NEET les plus

défavorisés, non connus du service public de l'emploi. Au titre de ce programme, le FSE+ permettra donc de financer des actions de repérage de ces publics et de mise en réseau des acteurs. En cohérence avec la stratégie nationale de soutien à l'apprentissage, cette solution devra être soutenue et mobilisée autant que possible comme un moyen d'insertion efficace des jeunes.

Ainsi, le programme national FSE+ cible-t-il :

- D'une part, *des actions d'accès à l'apprentissage*, dont : le développement et la promotion de l'apprentissage, des formations en alternance et des contrats de professionnalisation, la valorisation de la voie professionnelle (ressources pédagogiques, réseaux thématiques d'établissements), des aides aux jeunes pour accéder à l'apprentissage ou à l'alternance (équipement scolaire pour l'enseignement professionnel et équipement professionnel, hébergement, transport, etc.), et mise en relation avec les entreprises, remobilisation des employeurs visant à faciliter le recrutement d'apprentis et d'alternants ;
- Et d'autre part, *des actions favorisant la réussite des apprentis et de lutte contre les décrochages en apprentissage*, et notamment : aides aux apprentis et salariés en alternance de moins de 30 ans (équipement scolaire pour l'enseignement professionnel et équipement professionnel, hébergement, transport, etc.), et mise en relation avec les entreprises, sécurisation des parcours en alternance et lutte contre le décrochage des apprentis

Enfin, le programme national FSE+ soutiendra la mobilité transfrontalière (européenne, internationale et entre territoires ultra marins ou vers la métropole) des apprentis et salariés en alternance, notamment en Outre-mer.

**Au niveau régional les programmes mobilise le FSE+ en faveur de l'apprentissage, en étroite articulation avec le programme nationale FSE+.** Certains programmes ont décidé de cibler directement les formations en apprentissage/alternance notamment à travers des actions de promotion de parcours de formation en apprentissage/alternance, dont :

- En Bourgogne-Franche-Comté, la région a décidé de poursuivre l'objectif de faciliter l'accès à l'apprentissage, de renforcer la qualité des formations « apprentissage » pour permettre une meilleure égalité des chances de réussite et améliorer la qualification des apprentis via un soutien aux structures (CFA, etc.).
  - Conception et ingénierie de création de ressources pédagogiques informatiques accessibles à tous
  - Mise en commun de ces ressources via une communauté et des outils adaptés
  - Développement des actions de formation à distance (FOAD/e-apprentissage)
- En PACA, l'objectif est de soutenir l'insertion des jeunes au travers de l'apprentissage
  - Promouvoir, au regard de ses compétences en matière d'orientation, l'apprentissage
  - Soutenir les formations par apprentissage sur les métiers en tension, les métiers rares, les métiers de l'économie verte et ceux en lien avec les opérations d'intérêt régional, se déroulant sur des zones en souffrance et favorisant les innovations pédagogiques.

D'autres programmes ciblent également ces parcours de formations mais à travers des politiques non ciblées spécifiquement. Les régions Grand-Est, Pays de la Loire, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes intègrent également des actions en faveur de l'apprentissage dans leur programme. Les actions proposées sont souvent articulées autour de la promotion des parcours de formation ou dans le développement d'innovations en matière de formation. Par exemple :

- En Occitanie, renforcement de la qualité et l'expertise des organismes de formation et des Centres de Formation par Apprentissage (CFA) afin que leurs stagiaires soient mieux accompagnés pour intégrer le monde de l'entreprise
- En Nouvelle-Aquitaine, actions d'accompagnement et/ou de formation auprès des entreprises permettant à celles-ci de devenir « entreprise apprenante » dans des parcours de formation en alternance notamment.
- En Auvergne-Rhône-Alpes, les CFA sont la cible d'actions visant des projets ayant pour but l'information, l'orientation et la promotion des métiers
- En Grand Est, développement d'innovations en matière de formation (expérimentation, nouvelles méthodes pédagogiques, pédagogie de l'alternance...), ex : action de formation en situation de travail, travail à distance, travail tutoré, formation par le jeu...

### Porteurs de projets

CFA ; Collectivités territoriales ; Organismes de formation ; Acteurs publics de la formation ; Acteurs économiques ; Acteurs du SPRO et structures AIO ; OPCO, branches professionnelles, acteurs de l'insertion professionnelle

### Bénéficiaires finaux

Les jeunes de moins de 30 ans confrontés à des difficultés d'insertion et/ou de maintien dans l'emploi et leurs familles, dont les jeunes ayant le moins d'opportunité, les NEET, les jeunes concernés par des mesures judiciaires, les jeunes majeurs sans emploi sortis de l'aide sociale à l'enfance ou les jeunes de moins de 30 ans inscrits dans le service public de l'emploi.

Les jeunes de moins de 30 ans en formation par alternance ou en apprentissage

### Objectifs visés

Le programme national FSE+ ambitionne, d'ici 2029, d'accompagner 232 000 participants vers et dans l'alternance.

*[Pour les programmes FEDER-FSE+-FT] régionaux, les indicateurs ne permettent pas un ciblage chiffré précis sur l'apprentissage et l'alternance.]*

## Complémentarité et enjeux d'articulation avec les autres dispositifs nationaux et européens

Un financement européen FSE+ qui vient en complément des actions réalisées par les acteurs de la formation

L'apprentissage bénéficie de plusieurs financements publics, qu'ils soient assumés directement par l'Etat (l'aide unique aux employeurs d'apprentis et l'aide exceptionnelle, les dépenses de compensation des exonérations de cotisations sociales, les dépenses fiscales) ou par d'autres acteurs (financement des CFA par France compétences). Les actions de préparation de publics à l'apprentissage sont également financées par le PIC via l'AAP Prépa-apprentissage.

Le programme FSE+ national s'inscrit dans la stratégie nationale de soutien à l'apprentissage. En 2021, 11 098 millions d'euros ont été consacrés à l'apprentissage par l'ensemble des financeurs (7 189 millions en 2020)<sup>1</sup>. Les principaux financeurs étant les Opérateurs de compétences (France compétences, OPCO) à hauteur de 5,38 Milliards et l'Etat avec 5,01 Milliards. Les autres acteurs (Régions, collectivités territoriales, Pôle Emploi, CDC, Agefiph...) financent quant à eux pour 42M€.

---

<sup>1</sup> Annexe au projet de loi des finances pour la formation professionnelle 2023